COMPTES RENDUS HEBDOMADAIRES DES SEANCES
DE
L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE
(MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE)
RÉDIGÉS
PAR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
TOME TRENTE-QUATRIÈME
ANNÉE 1948
N° 6 bis

COORDINATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION FRANÇAISE

PARIS
ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE
18, RUE DE BELLECHASSE, 18
(7e Arr')

COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE
1 - JUN. 1948

NOTE

SUR L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Ses Travaux
et les Comptes Rendus de ses Séances

L'Académie d'Agriculture de France a été fondée sous Louis XV et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 23 août 1878 de M. le Président de la République Française.

Elle a pour mission d'étudier les questions se rattachant à la production agricole et à l'économie rurale et d'éclairer le Gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès et le développement de l'agriculture.

Elle s'honore d'avoir, dans le passé, compté dans son sein, à côté des praticiens les plus éminents de l'agriculture française, de grands savants comme Pasteur, Boussingault, Dumas, Chevreul, Deherain, Schlœsing, de Vilmorin, Dechambre, de Candolle, Mathieu de Dombasle, Hickel, Bouvier et tant d'autres aujourd'hui disparus.

Son activité ne s'est jamais ralentie même aux heures les plus sombres de notre histoire. A l'heure actuelle, il n'est pas de problèmes concernant l'agriculture qu'elle n'ait abordés.

Les questions de technique agricole (agriculture, art vétérinaire, zootechnie, sylviculture, génie rural, chimie, histoire naturelle, entomologie, etc...), ainsi que les problèmes de politique générale agricole et d'économie rurale sont exposés et discutés au cours des séances hebdomadaires publiques de l'Académie par des maîtres spécialement qualifiés.

Par l'abondance et la variété des sujets traités, par l'objectivité et le sens des réalités avec lesquels ils sont exposés et discutés, les travaux de l'Académie constituent une documentation unique en matière agricole et une mise au point permanente de toutes les questions intéressant l'économie rurale.

(suite page III)

SÉANCE DU 7 AVRIL 1948

COORDINATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION FRANÇAISE

par

J.-H. Ricard

Ingénieur Agronome, ancien Ministre de l'Agriculture

Le 11 octobre 1934 — en vue de la Conférence économique impériale, qui devait se tenir à Paris, en 1935, — le Ministre de l'Agriculture a demandé l'avis de notre Compagnie : « sur l'élaboration, (compte tenu des intérêts de la production agricole métropolitaine), d'un programme rationnel pour le développement économique de nos possessions d'Outre-Mer, (Afrique du Nord et Etats du Levant compris), et sur les méthodes à adopter pour intensifier les échanges franco-coloniaux ».

Dès le mois suivant, dans sa séance du 14 novembre, l'Académie a répondu en adoptant intégralement, à l'unanimité, le rapport qu'elle m'avait chargé de lui présenter à cet effet.

Dans ce rapport, il était exposé : la part des colonies dans notre commerce extérieur ; l'importance des débouchés coloniaux pour les produits agricoles métropolitains ; la concurrence entre certains produits agricoles coloniaux et métropolitains ; l'article fondamental, selon nous, de toute politique coloniale (à savoir : fournir aux autochtones une ration alimentaire minimum susceptible de remédier à leur lamentable insuffisance en vivres) ; enfin, la nécessité d'orienter la politique agricole coloniale française vers d'autres débouchés que ceux de la métropole, c'est-à-dire, aussi, vers ceux des divers Etats européens.

En conséquence, nos conclusions ont été que le programme agricole colonial à préconiser à la Conférence Economique Impériale devait reposer sur les principes suivants :

1° Assurer aux indigènes, en tous temps, *une alimentation régulière* en produits locaux ;

2° Accélérer la mise en valeur de nos diverses colonies par *un plan d'équipement économique rationnel* et des encouragements aux productions complémentaires dont le prix de revient peut permettre d'acquérir des débouchés normaux et assez larges ;

3° Concourir à la prospérité de la métropole, ce qui implique la nécessité d'enrayer la progression *des productions concurrentes* (non justifiées), de celles de la Mère-Patrie ;

4° Tendre à la stabilité de l'Europe et à l'apaisement des rivalités économiques par *l'intégration de la production coloniale française* non seulement dans l'économie nationale, mais aussi, par l'entremise de la métropole, *dans l'économie européenne* ;

5° Enfin, donner lieu à *un projet* évitant aux producteurs coloniaux les à-coups désastreux de mesures administratives précipitées et contradictoires, et établi, par exemple, à la façon d'un programme naval ou autre, lequel, une fois débattu publiquement et adopté officiellement par le Parlement, forme un tout valable pour plusieurs années successives. »

Or, voici que le 3 janvier 1946 est survenu un Décret qui a prescrit l'établissement d'un « premier plan d'ensemble pour la modernisation et l'équipement économique de la Métropole et des Territoires d'Outre-Mer » et qui, dans ce but, a créé : « un Conseil du Plan », avec mission de « proposer au Gouvernement les moyens d'assurer l'exécution de ce Plan ».

Voyons, donc, dans quelle mesure nos recommandations, d'il y a plus de douze ans, ont reçu satisfaction.

PREMIÈRE PARTIE

Résumé des plans de modernisation et d'équipement agricoles

En moins d'un an, les études préparatoires du plan sus-visé ont été mises au point. Elles ont été rassemblées dans un rapport général, en date du 23 novembre 1946, lequel a été adopté par le Conseil du plan le 7 janvier 1947, puis par le Gouvernement, huit jours après. Ce rapport général (1) signale, lui-même, que :

« Après avoir rappelé pour quelles raisons la situation française fait de la modernisation une nécessité vitale et dégagé les principes directeurs qu'elle impose à notre action, ce document expose les objectifs de production et les mesures de modernisation recommandés d'ici 1950, ainsi que les moyens d'assurer la réalisation du plan : moyens matériels, investissements et financement, méthodes d'exécution. Il spécifie ensuite le programme pour 1947. »

Toutefois, comme son auteur le fait remarquer, ce plan n'est pas un simple assemblage de plans partiels, il intègre ses objectifs et ses moyens dans *une vue d'ensemble.*

Dès les premières pages, il déclare nettement que l'agriculture est, et restera, de loin, la plus grande activité française et qu'un des objectifs-clefs du plan est de mettre à la disposition des cultivateurs français toutes les machines agricoles, en particulier les tracteurs, qui leur font actuellement défaut, ayant la volonté de hâter la modernisation de notre agriculture afin d'améliorer le plus rapidement possible le niveau alimentaire de la population et alléger la balance commerciale avec l'étranger.

Au reste, sa partie agricole est complétée par les rapports particuliers des trois Commissions de la production végétale, de la production animale et de l'équipement rural, tant en ce qui concerne l'orientation à donner aux différentes productions que l'équipement nécessaire pour améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs, abaisser nos prix de revient et satisfaire aux besoins de la population française.

Notamment, le plan de production végétale tend essentiellement à : une augmentation générale des rendements ; un maintien en quantité de nos productions traditionnelles de blé et de pommes de terre, tout en réduisant les superficies qui leur étaient consacrées ; une augmentation de la production de céréales secondaires, de plantes fourragères et de fourrages ; une augmentation de la production de légumes secs et, surtout, de légumes frais et de fruits.

(1) En vente au Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Equipement, 18, rue de Martignac. — Paris 7e

La Commission de la production végétale s'est appliquée à déterminer les améliorations à préconiser dans chacune des branches et l'ordre chronologique des améliorations foncières et techniques à réaliser.

En outre, elle s'est préoccupé des facteurs directs de l'amélioration du rendement du travail manuel et du travail de direction, tels que la formation professionnelle, l'organisation rationnelle du travail, la fixation des conditions et de la rémunération du travail agricole, et toutes autres questions de main-d'œuvre.

A son avis, la modernisation doit s'effectuer dans chacune des 2.400.000 exploitations agricoles au triple point de vue du capital foncier, du capital d'exploitation et du travail.

Enfin, elle a recherché les interventions à envisager pour obtenir un équilibre économique, démographique et social dans les diverses régions naturelles de la métropole.

A la Commission de la production animale l'objectif proposé pour 1950 vise à reconstituer le cheptel en nombre, et surtout en poids, et à reporter la production de viande au niveau d'avant-guerre.

En dehors des mesures propres à atteindre ces résultats cette Commissions s'est prononcée sur les moyens d'améliorer les conditions de transformation des produits animaux et notamment des deux principaux : le lait et la viande.

La Commission de l'équipement rural, elle, a eu à s'occuper de la modernisation des méthodes ; de la mécanisation ; de la création de coopératives d'utilisation de matériel agricole ; du remembrement des terres ; des améliorations foncières ; de la voirie agricole ; de l'électrification et de la distribution du gaz ; de l'alimentation en eau potable ; de l'amélioration des installations de traitement des produits agricoles ; de l'équipement forestier ; de l'amélioration de l'habitat rural et des villages ; de l'organisation des foyers ruraux ; des réalisations d'avenir par des plans de « ruralisme » ; des recherches scientifiques, de la vulgarisation des techniques modernes, etc.

A noter, de plus, qu'en marge de ces trois Commissions, considérant que l'équipement social n'a pas moins besoin d'être perfectionné que l'équipement économique, une Commission de la Consommation et de la modernisation sociale a été chargée d'examiner le côté humain et social des problèmes posés par le plan. A son ordre du jour figure l'équipement médico-social des campagnes.

Les conclusions auxquelles ont abouti les diverses Commissions du Plan n'ont pas la prétention d'être *ne varietur*. Elles tendent avant tout à assurer une base de départ, qui a permis de mettre en route, sans retard, le programme 1947, tout en réservant pour les années suivantes les possibilités d'adaptation que l'expérience suggèrera. Et c'est très sage.

Les artisans de notre renouveau agricole ont su embrasser la complexité des problèmes qu'ils avaient à résoudre avec une heureuse pensée, faite tout à la fois d'audace et de prudence. Il convient de les en féliciter en la personne au moins, de leurs présidents et rapporteurs de commissions, MM. Lierman, ingénieur agronome, agriculteur et Coquery, directeur des Services Agricoles, pour la production végétale ; MM. Desoutter, éleveur dans la Meuse, et Pierre Roux, directeur de la Station Centrale de Zootechnie, à Rennes, pour la production animale ; MM. Pluvinage, ingénieur agronome, agriculteur, et Thévenot, ingénieur du Génie Rural, pour l'équipement rural.

En définitive, mes chers confrères, les questions que ces Commissions ont traitées vous sont depuis longtemps familières. Il serait facile, en feuilletant les compte rendus de vos séances, de retrouver la plupart des résolutions qui vont passer peu à peu à exécution. Aussi je ne m'attarde pas sur les observations de détail qu'elles pourraient appeler.

De même, on y relève et, parfois, dans des termes analogues, bien des projets qu'ont lancé, en vain, dans le passé, des hommes de progrès, par exemple contre l'exode rural ; pour la standardisation des fruits, légumes

et emballages ; une chaîne frigorifique rurale ; le remembrement ; l'amélioration des fermes et du logement de l'ouvrier agricole, etc..., etc. A côté des difficultés matérielles, de l'époque, auxquelles ces novateurs se sont heurtés, et que le plan va pouvoir aplanir, souvent c'est un état psychologique des populations rurales qui a paralysé leurs efforts. Ce fâcheux état psychologique a-t-il disparu de nos jours ? En tout cas, a-t-on scruté, en s'aidant de l'expérience des apôtres d'antan, les causes des échecs essuyés jusqu'ici ? Espérons-le.

Mais, continuons à dépouiller les plans qui doivent servir de fondements à la politique agricole de l'Union Française.

* * *

Etant donné que cette Union Française ne se limite pas à la métropole, c'est à bon droit que le Commissaire général du plan a constaté que : « Le redressement de la France ne peut se concevoir sans une mise en valeur de tous ses Territoires d'Outre-Mer. La nécessité de coordonner leur développement avec celui de la métropole n'est pas moins évidente que celle d'assurer des conditions de vie décentes aux populations indigènes ».

Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, le Commissariat a rassemblé une documentation provenant des administrations responsables d'Alger, de Tunis et de Rabat et provoqué une série de réunions avec les personnalités les plus qualifiées susceptibles de se recontrer à Paris. Le travail se poursuit sur place, afin, comme pour le plan métropolitain, d'y associer toutes les forces vives des trois territoires. L'équipement agricole y aura, naturellement, une large place.

Quant à l'action à entreprendre dans les Territoires d'Outre-Mer proprement dits, elle doit avoir comme objet essentiel (aux dires mêmes du Rapport Général) : une amélioration du niveau de vie des populations indigènes notamment, par des plans de productions vivrières susceptibles de remédier aux déficiences de l'alimentation des autochtones ; le développement de l'élevage et de la pêche ; de la production de matières grasses et des textiles, de la production forestière ; de la mécanisation des exploitations ; de l'hydraulique agricole ; et l'amélioration de la vie rurale.

Sur ces données, et en accord avec les autorités locales, la Commission de Modernisation concernant les Territoires d'Outre-Mer (à l'exception de l'Indochine, pour laquelle fonctionne une sous-commission spéciale), vient de faire paraître son rapport en janvier dernier. Il intéresse directement 42 millions et demi d'habitants, dont 21.230.000 pour la zone africaine et 16.139.000 dans le Nord-africain, en attendant qu'il soit étendu plus tard aux 23.236.000 de l'Indochine.

Tout d'abord, réjouissons-nous de ceci : l'Union Française est née il y a seulement un an et demi et la voici dotée, déjà, d'un plan remarquable d'équipement et de modernisation.

De suite, disons que pour tout citoyen de l'Union Française sa lecture est un enchantement. Qu'il s'agisse de l'exposé général et des principes directeurs ; des plans généraux par nature d'activité (enseignement, services sanitaires, urbanisme, habitat, tourisme, action sociale) ; des moyens et des méthodes d'exécution ; ce rapport frappe par la netteté de ses conceptions et donne une forte impression d'homogénéité et d'équilibre entre toutes ses parties. On le croirait conçu par un même cerveau et rédigé, de bout en bout, par la même plume.

Il fait grand honneur à tous ses collaborateurs, en particulier au président de la Commission plénière, M. Pleven, ancien ministre de la France d'Outre-Mer, aux vice-présidents M. Vadier, gouverneur général honoraire des Colonies et M. Saller, gouverneur des Colonies, aux rapporteur et rapporteur-adjoint, MM. Bertaut gouverneur des Colonies et Panouillot, inspecteur des finances, ainsi qu'au président de la sous-comission de la production agricole M. Guillaume, directeur de l'agriculture, de

l'élevage et des forêts au Ministère de la France d'Outre-Mer, et à celui de la production forestière M. Begue, conservateur des Eaux et Forêts.

Ce rapport débute en posant en principe que chaque territoire doit être orienté vers son développement optimun en fonction de ses possibilités économiques et humaines. Toute limitation de ce développement soit dans le sens d'une sorte de pacte colonial, soit dans le sens d'une Union Française autarcique, limiterait arbitrairement l'essor des populations autochtones vers la vie moderne. Et il ajoute : « La masse et la spécialisation des investissements sont commandés par la production. Ainsi, le développement de l'équipement social ne constitue une acquisition durable que s'il correspond à un progrès économique. Il y a concordance étroite de l'économique et du social ».

Sous l'empire de ces idées maîtresses les travaux de la Commission des Territoires d'Outre-Mer se sont concentrés sur trois productions principales : le bois, les oléagineux et les cultures vivrières, sur la protection sanitaire des habitants, l'enseignement sous toutes ses formes et une modernisation des centres ruraux aussi bien que des centres urbains.

Toutefois, elle a proclamé que l'insuffisance de la main-d'œuvre constituera, à peu près partout, le principal goulot d'étranglement du Plan. Egalement, la pénurie des cadres. Et il y a le caractère impénétrable et l'immensité des pays tropicaux qui rendent l'étude de leurs ressources très malaisée.

C'est une raison de plus pour que (les populations indigènes étant dans leur grande majorité des populations rurales) ; un souci impérieux de stabilité démographique et de confort social nous oblige à un effort rapide et vigoureux dans « la brousse ». Cet effort, explique le rapport, sera limité au début, pour des raisons financières, à un nombre restreint de centres-types (environ 500) de première urgence, lesquels seront des embryons de vie collective moderne dans les agglomérations isolées.

L'idée de ces *centres, dits cantonaux ruraux* est une notion nouvelle des plus heureuses, car ils sont destinés, comme l'a envisagé l'Administration, à servir, par la suite, de point d'appui pour la diffusion des meilleures formes matérielles et spirituelles de la vie moderne, de foyers de vie coopérative, de développement de l'enseignement, et de lutte contre les maladies. Ces buts seront atteints, pense-t-on, en dotant chaque Centre : d'habitations rurales modèles, d'une adduction d'eau, d'un réseau de distribution d'électricité, d'une maison commune, de coopératives, atelier, école, dispensaire, terrains de jeux, etc..., tout en respectant les conditions de la vie locale.

En ce qui concerne plus spécialement le développement de la production agricole dans les Territoires d'Outre-Mer, la Commission a porté son attention sur la part d'activité des planteurs européens et sur celle de la multitude des petits exploitants indigènes qui ne disposent que d'un outillage très primitif; ainsi que sur la constitution d'entreprises-pilotes, dont l'exemple initiera les populations aux nouvelles méthodes de culture ; le développement des productions les plus recommandables, en première ligne : riz, oléagineux, textiles (en particulier du coton), en seconde ligne : cacao, café, bananes, canne à sucre, etc. ; le développement de l'élevage ; les aménagements fonciers ; l'hydraulique agricole ; l'exploitation forestière et une transformation complète des méthodes de production ; le crédit agricol mutuel ; la formation de techniciens et de chercheurs ; les services techniques de l'agriculture ; le groupement des laboratoires et des stations existant déjà autour de quelques instituts spécialisés.

Bien entendu, dans ma communication de ce jour, je ne détache de ce plan de modernisation Outre-Mer, comme je l'ai fait pour le plan métropolitain, que les points les plus saillants concernant exclusivement l'agriculture, sans m'arrêter à des problèmes annexes qui l'intéressent cependant beaucoup, tels que ceux de l'outillage, de l'énergie, des transports, des transmissions, de la recherche scientifique et des investissements, bien qu'ils soient également traités à fond dans chacun des rapports considérés.

La simple énumération de tâches aussi multiples, aussi rudes et aussi onéreuses dans la métropole et hors d'Europe a de quoi donner, par instant, le vertige. Pourtant, à la réflexion, en comparant la situation de la France avec celle de ses concurrents étrangers, force est de reconnaître qu'il nous faut, comme le rapporteur général l'a démontré avec preuves à l'appui : ou renoncer, et c'est la décadence certaine ; ou moderniser, sans délai, tout notre appareil de production, rattraper notre retard, relever nos ruines, rajeunir nos méthodes, faire preuve d'esprit d'entreprise, car alors, ce sera à coup sûr le retour progressif à la prospérité.

Nous voilà donc, Messieurs, en présence de programmes nettement définis, sinon dans leurs détails extrêmes, du moins dans leurs lignes maîtresses. C'est une œuvre considérable, une architecture de belle venue.

Plus de 1.000 spécialistes, fonctionnaires, agriculteurs, industriels, représentants de syndicats ouvriers, techniciens de tous genres y ont participé, sous la haute direction du Commissaire Général, M. Jean Monnet, lequel s'est affirmé comme un expert consommé dans l'art de manier les idées, les chiffres et les hommes.

Mon intention, à cette heure, n'est pas de discuter tel ou tel principe ou telle ou telle formule de cette construction. Son premier mérite, et cela la change de beaucoup d'autres, est d'exister et d'être bien constituée. Ses auteurs étant partis de faits dûment contrôlés, ils l'ont bâtie sur le réel, en vue de solutions positives, suivant des moyens appropriés. Elle est officielle, vivante. Dès lors, en principe, je tiens tous ces plans de production pour parfaits, du moins dans les parties qu'ils ont traitées. Je les prends en entier. Je les raisonnerai en bloc.

Par contre, dans l'intérêt même de leur devenir, on peut considérer qu'il est opportun et hautement désirable que nous suggérions quelques idées complémentaires, pour donner aux plans qui sont de notre domaine, encore plus de force et de portée, partant de les examiner sous l'angle de la coordination (qu'ils appellent d'ailleurs, eux-mêmes) de la politique agricole de l'Union Française.

*
* *

IIe PARTIE

Deux principes politiques nouveaux

Auparavant, il convient de rappeler que jamais, à l'avenir, il ne faudra perdre de vue deux principes de fraîche date l'un d'ordre international, l'autre d'ordre national, qui conditionnent, dorénavant, toute politique française quelconque.

Le premier découle, d'une part, de la Charte de l'Atlantique qui a proclamé, en 1941, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et revendiqué, pour toutes les Nations, le libre accès aux matières premières ; d'autre part, de la Conférence de Philadelphie, en 1944, qui a spécifié que : « toute politique destinée à être appliquée dans les territoires dépendants doit tendre en premier lieu au bien-être et au développement des habitants de ces territoires » ; enfin, de la Charte des Nations Unies, arrêtée en 1945 à San Francisco, qui a précisé que : « les membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes, reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. »

De là le soin, parfois excessif, avec lequel sont suivis dans certains pays étrangers les programmes de développement que dressent les puissances coloniales pour les territoires soumis à leur autorité.

Quant au principe d'ordre national auquel je viens de faire allusion, c'est celui qui a trait à la création de l'Union Française.

Que faut-il entendre par *Union Française* ? Il est utile de le préciser si fréquentes sont encore les erreurs d'interprétation à son sujet L'Union Française a été définie par le titre VIII de la Constitution du 27 octobre 1946 de la IVe République, qui lui a donné naissance. A la lumière de l'ouvrage du Pr Pierre Lampué, intitulé *L'Union Française d'après la Constitution*, et de consultations de M. H. Solus, professeur à la Faculté de Droit de Paris, il ressort que l'Union Française se compose :

1° De la République Française, laquelle comprend : *a*) la France métropolitaine ; *b*) les *départements* d'Outre-Mer (vieilles colonies : Antilles, Guyane, Réunion) ; *c*) les *territoires* d'Outre-Mer, (anciennes colonies proprement dites) ;

2° Des *Etats associés* (ex-protectorats, dont certains resteront peut-être tels, mais qui sont appelés à être dotés d'une constitution nouvelle).

3° Des *Territoires associés* (anciens pays sous mandat, dont la constitution nouvelle reste à élaborer selon la Charte des Nations Unies et les accords de tutelle).

Par suite, la qualité juridique des divers ressortissants de l'Union Française est double :

1° *Tous sont citoyens de l'Union Française.* Leurs droits sont essentiellement ceux qu'énumère le préambule de notre Constitution de 1946.

2° *Chacun a une citoyenneté propre*, définie en fonction du Pays dont il est le ressortissant : *a*) les habitants de la France métropolitaine et des départements français sont *citoyens français*, ayant la jouissance des droits civils et politique de citoyen français ; *b*) les habitants des Territoires d'Outre-Mer sont citoyens français à statut civil réservé : ils ont la jouissance des droits politiques de citoyens français dont l'exercice est réglementé par des textes spéciaux, mais ils conservent leur statut personnel civil (lois et coutumes indigènes), auquel ils pourront renoncer selon les modalités que la loi fixera ultérieurement ; *c*) les habitants des Etats associés sont respectivement *citoyens desdits Etats* (ne jouissent ni des droits politiques, ni des droits civils de citoyens français, mais des droits civils et politiques reconnus par leur Pays) ; *d*) les habitants des Territoires associés auront le statut de citoyens desdits territoires, tel qu'il sera ultérieurement défini.

En résumé, suivant les termes mêmes du rapporteur général à l'Assemblée Nationale Constituante, M. Paul Coste-Floret : « Désormais, tous les ressortissants de l'Union Française jouissent d'une double citoyenneté, citoyenneté française pour la plupart d'entre eux, citoyenneté de leurs nations respectives pour les habitants des Etats associés, et se superposant à cette citoyenneté propre, la citoyenneté de l'Union Française qui les recouvre toutes ».

Vous le voyez, c'est simple et c'est clair... pour un juriste. Ce ne l'est pas autant évidemment pour l'homme de la rue. Il souhaiterait que ces régimes fussent moins disparates. Mais qu'y faire ? Ce sont les fruits d'enfantements dissemblables.

Malgré tout, en ce domaine, l'unité se concilie fort bien avec la diversité. C'est ainsi que les nombreux rapporteurs des Plans de Modernisation et d'Equipement ont su tenir compte de ces particularités, de la composition et de l'administration des diverses régions de l'Union Française.

Ceci posé, revenons à la politique agricole qui aura à s'exercer sur ces terres dispersées sous tant de latitudes, avec tant d'habitants aux coutumes et aux tempéraments variés.

IIIe PARTIE

Quelques principes complémentaires de politique agricole de l'Union Française

Après cette revue des Plans de Modernisation et d'Equipement agricoles, quelle impression générale l'Académie d'Agriculture peut-elle ressentir en songeant à ses délibérations antérieures, relatives au développement économique de nos possessions d'Outre-Mer, compte tenu des intérêts de la production agricole métropolitaine ? Là-dessus, je crois, pas d'hésitation possible. Nous éprouvons une satisfaction réelle devant la concordance de nos vues de 1934 avec celles des plans qui viennent d'être adoptés.

Est-ce pure coïncidence ? Ou bien faut-il croire que, (à la façon des eaux qui bouillonnent dans les profondeurs mystérieuses du sous-sol et qui apparaissent tout à coup, on ne sait comment, à la surface, telle la Fontaine de Vaucluse), nos idées ont filtré, cheminé, puis surgi, à l'improviste, dans les mémoires du Plan ? Je ne sais...

Mais considérons de plus près la politique agricole de l'Union Française.

Précisément, dans un ouvrage récent : *Les Paysans*, M. Louis Chevalier s'est livré à une étude sagace des données générales de notre économie rurale. Pour lui, la politique agricole ce n'est pas la solution des difficultés quotidiennes, c'est une vue d'ensemble soutenue par une continuité de desseins. « Une politique agricole, proclame-t-il, doit être une politique humaine en même temps qu'une politique économique, disons même une politique humaine avant d'être une politique économique... Ce n'est pas parce que l'on traite de politique économique que les réalités humaines doivent perdre soudain toute importance. Il n'y a pas que des bilans que l'on puisse opposer à des bilans. »

Eh bien ! nous constatons que les plans actuels de modernisation répondent, incontestablement, à une continuité de desseins. Ont-ils, de plus, la vue d'ensemble réclamée par cet historien de talent, chargé de cours à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris ? Et quelle place ont-ils assignée à une politique humaine vis-à-vis d'une politique économique ?

Les réponses à ces deux questions sont variables suivant qu'elles s'appliquent aux plans agricoles de la métropole ou à ceux des Territoires d'Outre-Mer. Pour les premiers elles ne peuvent être entièrement satisfaisantes. Soit sur la vue d'ensemble, soit sur de graves problèmes particuliers, ces plans pèchent par des omissions ou des insuffisances surprenantes.

J'en relèverai quatre particulièrement importantes : « le peuplement rural », — « le rapport de l'humain à l'économique » — « les débouchés de la production » — « la structure professionnelle, *libre*, de l'agriculture ».

1° *Peuplement rural.* — Pour moderniser notre agriculture, des méthodes agronomiques perfectionnées et un équipement dernier cri ne sont pas les principaux éléments-moteurs. Ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui en sont la force initiale ; ils doivent être en nombre suffisant, en mesure de bien régler leur production et de s'organiser librement.

Avant tout, pour nos campagnes, une politique démographique judicieuse est un impératif catégorique. Leur avenir est lié à celui de leur peuplement. C'est ce qu'a fort bien mis en relief M. J.-F. Gravier dans son récent volume : *Paris et le Désert Français*, lequel contient un vaste programme de reconstruction de la métropole susceptible d'assurer un meilleur

équilibre entre les grandes entreprises, la vie urbaine, ouvrière et rurale. Sa thèse ressort clairement dans deux observations fort pertinentes. La première est celle-ci :

« Séparer la production de la géographie, c'est la séparer de l'homme. Quand il s'agit de l'agriculture, donc du sol lui-même, c'est tomber dans le non-sens pur et simple que de définir *a priori* un « niveau d'activité ». Ce « niveau » ne peut être que la synthèse de multiples études de terroirs. Il n'y a pas une agriculture française, mais des agricultures : flamande, picarde, beauceronne, auvergnate, etc... « La productivité agricole augmentera de 27 p. 100 », nous dit une Commission du Plan. Autant décréter que tous les garçons de 15 ans grandiront de 20 centimètres ! Nous avons déjà souligné qu'il n'existe pas de Plan national valable sans plans régionaux, ces derniers étant même *préalables* dans de nombreux domaines. »

La seconde observation de M. Gravier est, à elle seule, tout un programme. La voici :

« Non, on n'atteindra pas les objectifs fixés à la production française si la distribution géographique de la main-d'œuvre demeure ce qu'elle est... Non, on ne réalisera pas les programmes d'équipement rural si l'on commence par dépenser 50 milliards pour amener de l'eau potable dans la capitale parce qu'on y aura attiré de nouveaux effectifs industriels... Non, mille fois non, on n'atteindra pas 111 p. 100 de la production agricole de 1938 avec un tiers d'heures de travail en moins. Ce sont là des vues de l'esprit. Si nous regardons la France avec les yeux du corps, nous voyons que l'implantation d'industries à proximité des sources d'énergie, par exemple, suppose une colonisation intérieure méthodique, ou bien la ruine pure et simple de régions entières. »

De cet ouvrage, M. Henry Girard, expert en économie rurale, a fait une très élogieuse présentation à la séance de l'Académie d'Agriculture du 28 mars 1948. L'occasion était excellente pour faire le parallèle de *Paris et le Désert français* et des Plans officiels de Modernisation. M. Henry Girard n'a pas manqué de la saisir.

Partant de la conviction que, pour retrouver son destin de grande Nation, la France métropolitaine doit pouvoir compter dans quelques décennies 70 millions d'habitants disposant de beaucoup plus d'énergie, afin de produire bien davantage dans toutes les branches d'activité, et après avoir fait remarquer que M. Gravier a mis au premier plan de son ouvrage le repeuplement, M. Henry Girard s'est exprimé ainsi :

« En effet, comme cet auteur me le disait ces temps-ci, le plan Monnet est incomplet et c'est l'essentiel qui y manque. Il ne vise qu'à l'extension de la production, mais néglige trop le moyen d'y arriver, c'est-à-dire le point de vue démographique. Il est tout en hauteur, il n'est ni en profondeur, ni en surface. Il est technique, il n'est pas naturel parce qu'il n'est pas géographique, parce qu'il n'est pas d'essence terrienne. Et, en effet, de même qu'au Conseil National Economique, pendant près de quinze ans, nous n'avons jamais pu faire admettre en priorité l'étude du problème angoissant de la famille et du peuplement parce qu'il gênait, de même dans le plan Monnet n'a-t-on admis parmi les industries prioritaires que la construction de l'équipement rural et non la production agricole elle-même, la résurrection des campagnes, le rétablissement d'un sain équilibre entre la densité de population citadine et rurale sur tout le territoire. On n'a pas osé aborder le problème de face, c'est bien heureux que grâce à M. J.-F. Gravier il n'en soit plus de même désormais. Qui pire est, les collaborateurs du Plan admettaient un nouvel exode de 7 à 800.000 travailleurs de la terre au profit des industries dès qu'il y aurait un équipement suffisant. Ils envisageaient même l'accroissement de la participation du travail féminin au labeur des champs. Quel humanisme à rebours ! »

2° *Rapport de l'humain à l'économique.* — Après les réflexions ci-dessus on ne s'étonnera pas qu'il soit malaisé de découvrir dans les Plans de Modernisation agricoles métropolitains le rapport de l'humain à l'économique.

Certes, du côté de la production, ils ont suivi à la lettre ces mots d'ordre que leur chef leur a donné : « le souci du rendement doit être présent partout », — « produire davantage » — « accroître la productivité ». Le rapporteur général a, lui même, attesté que « le plan de production végétale consiste essentiellement en une augmentation générale des rendements, grâce à la modernisation des procédés de culture et à une meilleure spécialisation des terroirs. »

C'est exact. Toutefois, un des principes énoncés dans le rapport général m'intrigue. Parlant de l'orientation générale de notre production végétale, il est dit que : « Avant la guerre, la répartition des cultures dans les régions et dans les exploitations était le plus souvent le résultat d'une longue tradition. Pendant la guerre, chaque exploitant a eu naturellement tendance à réaliser une certaine autarcie pour assurer ses besoins familiaux. Il importe maintenant de retourner complètement cette tendance afin de réaliser l'utilisation la plus avantageuse possible des richesses du sol, compte tenu des conditions économiques générales. »

D'où le programme qui a été arrêté par la Commission de la Production Végétale et qui comporte une réduction des surfaces consacrées au blé, principalement dans les sols pauvres, une régression de l'avoine, une diminution des superficies consacrées à la pomme de terre.

Notre Compagnie connaît bien, pour l'avoir souvent débattue, cette tendance à condamner en tous lieux de vieilles cultures traditionnelles au nom des « conditions économiques générales ». Mais, à côté de ces conditions générales il y a des conditions particulières, dont certaines méritent d'être respectées peu ou prou. Parfois, des cas d'espèce se posent. Une mesure trop brutale provoquerait des troubles graves, non motivés, dans la production de quantité de petites exploitations.

Chez nombre de cultivateurs règne, en effet (je l'ai constaté personnellement à maintes reprises, bien avant 1914), un état d'esprit qui remonte loin dans le passé et qui n'est nullement de la routine, au contraire, c'est une tradition réfléchie. Elle n'est pas négligeable. Ces cultivateurs ont le souci de garantir, annuellement, par leur propre travail, quels que soient les événements du dehors, le ravitaillement de leur foyer, de leur personnel et de leurs animaux. Ils ont gardé des leçons de l'histoire des souvenirs cruels des guerres, des révolutions et des maux qui leur font escorte.

Un rapport du Conseil National Economique sur la politique agricole de la France, publié en 1935, a été obligé d'enregistrer qu'il reste chez nos paysans : « sous la forme d'un profond atavisme, une hantise inconsciente des famines si terribles et si fréquentes au cours des siècles passés. »

Ce ne sont pas les méfaits des réquisitions et les rationnements de l'occupation et des temps présents, accrus par les craintes, non illusoires, d'une troisième guerre mondiale, qui les feront changer de mentalité.

En ce cas, ce n'est pas le rendement, ni le prix de revient qui est un critérium, c'est l'esprit de prévoyance, c'est une assurance contre les crises d'approvisionnement. En ce sens, le côté humain l'emporte manifestement sur le côté économique.

Des économistes purement doctrinaires en conviendront difficilement, hypnotiés qu'ils sont par la seule notion des prix de revient comparés à ceux des produits concurrents de l'étranger. M. Louis Chevalier leur répond, dans son ouvrage précité : *Les Paysans*, en qualifiant de mythe, leur dogme intransigeant du prix de revient. Son argumentation s'appuie sur des raisons qu'il est impossible de résumer en quelques lignes, aussi je n'hésite pas à conseiller à ceux qui ont des doutes à ce sujet de se reporter aux 30 pages qu'il a consacrées à la matière.

Pour partie, son analyse fait état d'une importante communication du 31 mai 1944, faite à l'Académie d'Agriculture, dans laquelle notre confrère M. R. Préaud a démontré qu'à la différence de l'industrie « l'agriculture ne peut pas, ne doit pas, produire uniquement pour vendre ; il y a des productions dont les circuits se ferment sur l'exploitation elle-même. » Entre autres, le souci d'alimenter le bétail avec des produits récoltés sur

place correspond plutôt à des convenances biologiques, de la nature du sol de la composition des fourrages d'après les races d'animaux de la ferme, de la restitution à une vieille terre des éléments nutritifs exportés par les récoltes, de l'alternance des cultures, etc.

Et M. Louis Chevalier conclut : « La politique économique et humaine qui doit être à la base de toute politique agricole ne peut rien avoir de commun avec la politique exclusive des prix de revient. Ce sont deux destins différents de l'agriculture française qu'elles opposent, et, par delà l'agriculture, deux destins différents du pays. Entre ces politiques et entre ces destins, il faut, dès le début, choisir, et surtout avoir conscience de ce que l'on choisit. »

Voilà qui est clair, et voilà sur quoi les plans de modernisation agricoles avaient à se prononcer sans détour. Leur réponse diffuse sur ce point, pourtant capital, ne nous renseigne que très imparfaitement. C'est dommage.

Enfin, avant de quitter le chapitre de la production, qu'il me soit permis (bien que je me sois interdit de discuter les détails des Plans), de rectifier une assertion qui est assez curieuse. A la page 163 du Rapport général on lit ceci :

« Alors que la guerre de 1913-1918 avait provoqué une baisse de la production agricole moindre que celle de 1939-1945, il fallut dix ans pour retrouver le niveau antérieur. »

Pardon ! Comment une plume officielle a-t-elle pu être aussi catégorique ? Le plan de restauration agricole remis au Chef du Gouvernement en janvier 1920 avait pour pivot central le relèvement rapide de notre production en blé. A la moisson précédente elle n'avait été que de 49.653.000 quintaux, contre une moyenne d'environ 83.620.000, de 1910 à 1913 inclus. Dès le mois de mars, les Directeurs départementaux des Services agricoles recevaient des directives précises sur les mesures à prendre pour intensifier la production dans leur région. Le 3 avril était institué, sous la présidence effective du Ministre, un Comité National du blé dans le but de rechercher tous moyens propres à accroître la production et à coordonner les initiatives. De mois en mois, tout au long de cette année 1920, fut menée activement ce qui fut appelé officiellement : *la croisade du blé*, à l'aide d'un ensemble demesures convergentes, techniques, administratives, professionnelles, populaires, à laquelle participèrent avec enthousiasme les autorités politiques, religieuses, de l'enseignement, de l'agriculture, du commerce, etc. Le Président de notre Académie était président de la section de propagande, laquelle usa de tous les moyens modernes de vulgarisation, jusqu'à l'édition d'un Almanach du Blé à vingt sous qui eut une large diffusion. Résultat, le Ciel aidant, la récolte de 1921 dépassa 88 millions de quintaux !... Cela a-t-il fait dix ans d'attente pour retrouver le niveau d'avant-guerre ?

Les débouchés de la production. — Envisageons, maintenant, un autre aspect déterminant d'une bonne politique agricole.

Produire n'est qu'une des composantes de cette politique. Le problème de la vente est également gros de conséquences, vente à l'intérieur et vente à l'extérieur du territoire national.

Le Commissariat général du plan en est le premier convaincu, à preuve ses autres mots d'ordre : « réduire nos achats à l'étranger », « accroître nos exportations. « Pour la France (a-t-il écrit), dans sa situation nouvelle de pays débiteur, « indépendance économique » signifie exportation d'une masse de marchandises suffisante pour payer nos importations ». « Si nous voulons parvenir à cet équilibre nécessaire de notre balance commerciale, ce qui paraît possible vers 1950, nous devons plus que doubler la valeur de nos exportations de 1938 et retrouver celle de la meilleure année que nous ayons connue entre les deux guerres, 1929 ». Plus loin, parlant du déficit de notre balance des paiements, il répète qu'il nous faudra : « exporter au maximum, sans quoi tous les autres efforts pour nous procurer des devises ne pourraient être qu'insuffisants et vains ».

Pour remplir ce programme extensif, il est de règle, chez nous, dans nos écrits et dans nos discours, de mettre notre confiance dans la qualité de nos produits. En elle, sont tous nos espoirs. De toute évidence, c'est là une recette excellente. Les auteurs des rapports agricoles n'ont eu garde de la passer sous silence.

Seulement, il serait bon, pour le monde agricole, de définir en quoi consiste la qualité. Souvent, elle n'est pas jugée de même façon par le client que par le producteur, et le client étranger n'est pas toujours du même avis que le client français.

Et puis — et surtout — il faut être bien pénétré que la France n'a pas le monopole de la productivité, ni de la qualité. Au-delà de nos frontières les mêmes mots d'ordre : accroître la production — réduire les achats à l'étranger — développer l'exportation « par la qualité » — sont des leitmotive que l'on entend dans les deux hémisphères et, en bien des pays, ils sont mieux appliqués que chez nous. Les surfaces cultivées et les élevages continuent à s'accroître ; les méthodes commerciales sont portées au plus haut point de la technique moderne. Il en résulte des transformations dans la physionomie des marchés et dans les échanges internationaux. La concurrence étrangère est de plus en plus sévère.

Déjà, dans le passé, plusieurs de nos produits qui avaient une place prééminente à l'extérieur, ont rétrogradé par notre seule faute. Des avertissements, voire des cris d'alarme, ont retenti mainte fois en cette enceinte. Ils n'ont eu que peu d'échos. Arrivera-t-on à redresser les mauvaises habitudes qui ont causé cet état de choses regrettable et à chasser nos concurrents des positions qu'ils ont conquises à notre détriment ? Pour y parvenir, ce que je souhaite de tout cœur, il faudra à nos producteurs et à nos exportateurs un savoir-faire, une énergie et une ténacité qui leur ont manqué dans l'entre-deux guerres.

Même dans l'hypothèse d'une production abondante et de qualité il faut que la politique agricole prenne position sur les questions de la vente, car il y a, entre la production et la vente, un circuit de réversibilité, impératif, c'est pourquoi je maintiens qu'on ne peut faire une politique de production agricole sans faire une politique des débouchés. Nos terres ne peuvent pas être considérées, *in-abstracto*, d'après leurs seules capacités intrinsèques de production, en négligeant le climat extérieur. On doit s'efforcer de synchroniser, dans la mesure du possible, les productions et les débouchés. La coordination relative entre ces deux pôles d'attraction réciproque exige une surveillance compétente et clairvoyante, quasi constante, afin de se prononcer à bon escient, en temps voulu, d'après un plan méthodique de prospections périodiques, comportant des retouches en fonction des modifications de la conjoncture économique.

En principe, sur nos marchés intérieurs c'est relativement aisé, quoique, encore, leur organisation laisse bien à désirer et qu'elle devrait être mieux aménagée pour aborder utilement les marchés étrangers. A l'extérieur, c'est une autre affaire. Il faut ausculter avec soin les courants commerciaux mondiaux, avant de décider certaines extensions de production qui risqueraient de ne pas avoir d'écoulement normal. Mais, alors, le recours aux voies diplomatiques s'impose. Ce n'est plus de la compétence majeure du Ministre de l'Agriculture. La politique générale du Gouvernement entre en jeu.

A cela, on objectera, il est vrai, que les prévisions faites par les plans en cours d'exécution ont une certaine flexibilité, et qu'elles sont sujettes à des révisions annuelles pour ajustements successifs. J'entends bien, mais mon observation va plus loin. L'agriculture ne peut être manœuvrée en quelque sorte à volonté, comme une usine, d'exercice en exercice. Quel effet psychologique aurait sur les agriculteurs une politique trop souvent changeante ? Il faut lui assurer une certaine stabilité.

A ce sujet, un grand spécialiste en la matière a été entendu à l'époque par notre Compagnie. Après une longue et laborieuse enquête qu'il avait menée sur la production, la consommation et les échanges de nos produits

agricoles métropolitains et d'Outre-Mer, en qualité de président de la Commission des questions agricoles du Comité National des Conseillers du Commerce extérieur de France, M. Georges Lefebvre, en a publié, en 1933, les enseignements pratiques dans son ouvrage : *Essai d'économie agricole rationnelle* où sont étudiées, objectivement, les possibilités de l'Empire Français en produits du sol. La politique d'échanges compensés (*sic*), qu'il en a tiré est basée sur la connaissance des possibilités de la production, de la consommation, des échanges et du pouvoir d'achat des diverses nations. Pour chaque produit il a imaginé des tableaux statistiques d'un type nouveau, lumineux, qui permettent d'avoir, en quelques secondes, une vue d'ensemble des problèmes posés au dedans et au dehors et tous les renseignements dont on a besoin, depuis la production jusqu'à la consommation et à l'utilisation industrielle. La Direction des Douanes les avait tellement appréciés qu'elle l'a secondé dans leur composition, qui a été tenue à jour jusqu'à sa mort, il y a quelques mois. Il conviendrait que les Commissions du Plan ne laissent pas tomber dans l'oubli un instrument de travail aussi précieux.

De nos jours, ces considérations prennent d'autant plus de relief que l'Europe subit une nouvelle et profonde transformation. Seize nations procèdent à des remaniements dans leurs rapports économiques entre elles. De plus, les Puissances possédant des territoires en Afrique se concertent en vue d'une action commune et solidaire, de telle sorte qu'à côté de l'Europe Occidentale en gestation pointe une sorte d'Eurafrique. Ces regroupements décisifs ne peuvent manquer d'avoir de sérieuses conséquences, à la fois sur nos productions métropolitaines et d'Outre-Mer et sur leurs débouchés.

D'où, encore une fois, l'obligation de mener de pair l'étude de la production et celle des débouchés intérieurs et extérieurs, car, malgré les perspectives nouvelles entre nations européennes de l'Occident celles-ci ne pourront vivre en autarcie ; elles auront toujours — dieu merci ! — des relations avec les Pays d'au-delà les Océans. Les données statistiques d'avant-guerre sont exposées à des changements auxquels nous devons parer par une diplomatie commerciale se manifestant à l'heure propice.

1° *Structure professionnelle de l'agriculture.* — Quoi qu'il en soit, ces projets de modernisation, d'équipement et d'expansion économique à travers le monde qui sollicitent le génie français ne pourront être entrepris, avec chances de succès, que tout autant que leurs dirigeants auront le concours actif des citoyens intéressés et de l'opinion publique.

Cette vérité n'a pas échappé au Commissaire Général. Il l'a notée en des phrases comme celles-ci : « Toute la Nation doit être associée à cet effort ». « Il faudra donner une large diffusion au plan et aux programmes précis qui seront engagés, ainsi qu'aux progrès accomplis ». Ailleurs, il fait appel à « une action de propagande et de persuasion qui incombe au Ministère de l'Agriculture et à ses Services, aux organisations professionnelles et aux Offices Agricoles départementaux. Le rôle de ces Offices est particulièrement important ».

Oui, nous sommes d'accord. Mais c'est insuffisant. Les associations *libres* des agriculteurs doivent avoir une action de premier ordre, qui, parce que libres, peut devenir, si elles le veulent, prépondérante.

Le rapport sur la production végétale a pensé à elles. Voici, *in-extenso* le passage qu'il leur a consacré :

« *Rôle des organismes professionnels.* — La modernisation de l'agriculture doit pénétrer dans chaque exploitation, aussi les agriculteurs doivent-ils jouer un rôle important dans tous les organismes nationaux, départementaux et locaux prévus pour l'exécution du plan ».

C'est tout ! Je ne peux me défendre de trouver que c'est trop peu. Inutile de se le dissimuler, l'enthousiasme ne naîtra pas spontanément dans nos campagnes. Il y aura de l'inertie, voire des résistances. Les agriculteurs demandent avec raison à savoir de quoi il s'agit, pourquoi et

comment ? C'est par leurs représentants sur place, choisis par eux, dûment instruits des principes et des modalités de l'œuvre envisagée, que la persuasion pourra se répandre dans les campagnes, beaucoup mieux que par des délégués plus ou moins administratifs, parce que chez ceux auxquels ils ont donné leur confiance ils sentent une âme qui s'adresse à leur âme, tandis que l'Administration n'est pas une âme.

Et, — de grâce —, que la propagande entrevue ne s'appuie pas quasi-exclusivement sur des arguments matériels et d'intérêt personnel. Chez le paysan français le sens civique existe bel et bien. Même le plus humble n'est jamais insensible au coup d'aile d'une idée généreuse .J'en parle d'expérience, ayant passé vingt années ininterrompues à fonder des syndicats, des mutuelles, des coopératives et des Unions, soit à l'Union centrale des Syndicats Agricoles, soit à la tête de la Confédération Nationale des Associations Agricoles (C. N. A. A.), aux côtés de ces apôtres exceptionnellement doués et aimés qu'étaient nos confrères le marquis de Vogüe et Jules Gautier, qui, tous deux, eurent tant d'influence sur l'ascension corporative de notre agriculture.

A cette époque, les militants du syndicalisme agricole se passionnaient pour la constitution d'une armature d'ensemble de l'agriculture française, indépendante et libre, sans obligation et sans ingérence administrative, armature qui reposait sur ces cellules que sont la commune, le village groupés en syndicats communaux (d'où partaient toute initiative et toute création des diverses mutuelles et coopératives locales), fédérés en Unions régionales ou départementales, couronnées elles-mêmes par une Union Centrale, gardienne des intérêts collectifs professionnels.

J'en avais formulé les principes, en 1908, en un discours à Rodez, qui fut diffusé à des milliers d'exemplaires, sous le titre : *Le mouvement syndical agricole.* Le Conservateur de la Bibliothèque du Musée Social, Martin Saint Léon, en a donné les raisons pertinentes, en 1920, dans son livre *Syndicalisme ouvrier et Syndicalisme agricole.* La même année, ils ont été traduits excellemment, d'une façon vivante, par un laboureur, Claudius Metton, sous le titre : *Un village syndical,* volume aussi exaltant dans la forme que dans le fond, où abondent les inspirations nobles et les exemples pratiques.

C'était le temps où le syndicalisme agricole était tellement débordant qu'il m'a permis, étant au Gouvernement, d'appuyer énergiquement l'initiative que prit le Président du Conseil d'alors, Alexandre Millerand, de faire voter la loi du 12 mars 1920 qui accorda l'entière personnalité civile aux syndicats et à leurs Unions.

Le succès de ce beau mouvement résidait autant dans ses vues sociales que dans son action économique. Parler technique est, en effet, indispensable pour attirer et éclairer les agriculteurs, mais on ne les entraîne, individuellement et collectivement, hormis les gestes passagers de colère, qu'en leur faisant apparaître un idéal d'hommes libres, au service du Progrès et de la Patrie.

Que d'exemples je pourrais en donner ! Que d'associations communales j'ai fondées en faisant vibrer davantage les sentiments d'altruisme que les intérêts égoïstes ! Par contre, que de groupements j'ai vu péricliter pour s'être laissé noyer par un esprit matérialiste qui avait fini par faire disparaître leur fonction sociale !

Lors d'une « enquête sur la crise de la Paysannerie » qu'avait ouverte, en 1934, « l'Association française pour le Progrès social » (dans le rapport de clôture, qui m'avait été confié et qui a été reproduit dans le numéro de juillet-août de l'organe de cette Association : *Les Documents du Travail*), je déplorais déjà que : « trop de syndicats agricoles se soient laissés dominer par les préoccupations matérielles et aient perdu de vue l'action civique qui leur incombait au sein de la profession organisée.. Il n'y a plus, m'écriai-je, la même mystique d'avant-guerre de l'organisation professionnelle de la France, dans l'intérêt de l'agriculture et de toute la collectivité nationale. »

Depuis, hélas, le mal n'a fait qu'empirer. Retraçant, en quelques traits essentiels, « l'évolution de l'organisation professionnelle agricole », notre confrère M. Toussaint, dans *Fiches rurales* de janvier et de février de cette année-ci, 1948, a rappelé le type du syndicalisme libre dans la profession organisée qui dura jusqu'en 1940, puis celui de l'unité imposée : la Corporation Paysanne, qui le remplaça durant l'occupation de sinistre mémoire, et à laquelle fût substituée, à la Libération, la structure qu'il qualifie d'unité factice : la C. G. A. Il termine en se demandant s'il ne serait pas nécessaire d'ores et déjà, de préparer une nouvelle étape qui serait celle du pluralisme syndical social et économique, intégré dans une institution représentative légale, inspirée d'un avant-projet qui avait fait l'objet de nombreux échanges de vues entre les chefs du syndicalisme au cours de l'année 1935, sous les auspices de la C. N. A. A.

Pour ma part, je n'ai que peu de confiance dans les constructions à caractère artificiel et qui s'apparentent plus ou moins, qu'on le veuille ou non, au parti unique ou au totalitarisme. Et combien je regrette que la structure professionnelle libre, prônée par ses protagonistes dès l'avant-guerre de 1914, n'ait pas été poursuivie avec le même zèle jusqu'à son épanouissement total. Quel puissant levier le Plan de Modernisation aurait, maintenant, à sa disposition !

Quarante ans après, mon discours de Rodez garde la même valeur germinative. Le seul changement est dans le climat moins propice à sa fructification. Quant au fond, il reste aussi bon que jadis. Il suffirait de le travailler quelque peu pour être prêt dès le retour de la saison favorable. Mais où donc sont les laboureurs ?...

Disparus ? Mais leurs fils n'ont-ils plus de bras ? ou bien manqueraient-ils de cœur à l'ouvrage ?

Je m'interroge en vain, comme sœur Anne. Mais je sais d'autres terres où se préparent d'autres moissons...

Ne croyez pas, mes chers Confrères, que ce court historique de l'organisation professionnelle en agriculture m'ait éloigné de mon sujet. Bien au contraire, grâce à ses leçons vécues, il va m'autoriser à affirmer que c'est par des supports locaux, par en bas, et non par des interventions administratives, par en haut, que l'on peut, le plus sûrement, déclencher les faveurs populaires et bâtir un édifice solide. Oui, le foyer d'enthousiasme durable est celui qui est entretenu par les intéressés eux-mêmes. En pays démocratique la flamme venue des sphères supérieures est le plus souvent éphémère ; elle ne crée pas les convictions profondes et coûte cher. Les exhortations officielles les plus chaleureuses ne valent que peu si elles ne sont pas accompagnées des contacts journaliers des fervents du terroir.

La propagande sur laquelle M. Jean Monnet mise à juste titre pour la réussite des Plans (et toutes les élites auront à y participer), ne pourra aboutir à ses fins dans les campagnes que si elle est menée assez adroitement pour faire surgir, quasi-spontanément, de nombreux petits groupements locaux indépendants, disséminés dans un rayon déterminé.

Cela ne signifie nullement une hostilité quelconque contre la propagande administrative, ce serait absurde ; elle est un des éléments de succès et toutes les formules des auteurs des plans la concernant sont à suivre. Cela signifie que, à elle seule, elle serait incapable d'avoir dans les populations la rapidité de diffusion, la profondeur de pénétration et le dynamisme requis. Elle doit être fortement étayée par une action directe, à provenir du dedans, par en bas.

A l'abri des Plans de Modernisation, l'occasion ne serait-elle pas favorable à la reprise de l'organisation systématique d'une structure paysanne, réellement syndicaliste de la base au sommet ? Aux jeunes terriens à en décider. Aux anciens à leur en montrer les voies.

***

Dans les régions françaises autres que la métropole — sous réserve de variantes tenant à l'état des populations, à leur dispersion, à leurs coutumes et à l'immensité de l'espace — les problèmes ne sont pas tellement loin des nôtres que l'imaginent d'ordinaire nos compatriotes qui ne les connaissent pas. Ils s'en convaincront s'ils veulent bien prendre la peine de lire attentivement le substantiel rapport de la Commission de Modernisation des Territoires d'Outre-Mer.

De suite, ils se sentiront (à l'inverse des plans métropolitains), dans une ambiance où le sens social est constamment mêlé aux problèmes techniques (et, parfois, les domine), de façon si heureuse qu'il est animé d'un puissant souffle d'humanité. Le but final de ses plans, annonce-t-il, dans ses premières pages, est d'améliorer la condition de l'homme en lui permettant, grâce à un surcroît de production provoqué par les améliorations de l'outillage et un effort supplémentaire de travail, d'acquérir un surcroît de produits et de bénéficier des grands services collectifs qui constituent l'infrastructure d'un pays moderne.

Par là, il rejoint le magnifique discours-programme qu'à prononcé à Léopoldville, le 6 juillet 1946, sur «*les problèmes coloniaux de demain*» une des autorités les plus réputées par sa connaissance des populations indigènes, M. Pierre Ryckmans, qui était Gouverneur Général du Congo Belge depuis septembre 1934. Au passage, admirons cette stabilité de Gouvernement au Congo Belge. Que n'en est-il de même dans nos Territoires ! Textuellement, le Gouverneur général Ryckmans s'exprimait ainsi : « Pour remplir pleinement notre devoir colonial, il ne suffit pas de mettre le pays en valeur. Une mise en valeur par des capitaux métropolitains au profit d'actionnaires métropolitains développe ses ressources, certes, — mais pas dans l'intérêt *avant tout* de ses propres habitants — et c'est à cela qu'à San-Francisco nous nous sommes engagés. »

Ajoutons que, si, par cas, nous étions tentés de nous écarter de ces engagements solennels les intéressés ne manqueraient pas de nous les rappeler, car l'évolution politique des territoires d'Outre-Mer est rapide. Elle s'est accélérée grandement au cours de ces trois ou quatre dernières années, même dans la brousse la plus reculée.

Sur cette évolution on discute avec quelque passion. Il faut s'entendre. Dans les propos courants on lui donne le sens d'une tendance vers nos manières d'européens. Soit. Cependant il serait erroné d'en déduire que les autochtones ont attendu ces dernières années pour faire des efforts vers une vie meilleure. Sans doute, dans le passé, leurs progrès n'ont pas eu les mêmes objectifs que les nôtres, ils les ont orientés dans des directions conformes à leurs traditions. Ils pensent, ils raisonnent, ils agissent à leur façon et rien ne prouve qu'ils aient toujours tort. Comme tout ce qui est vivant, les hommes sont adaptés à leur climat, leur sol, la nature physique et morale de leur pays. Leurs véritables élites savent fort bien et, parfois, mieux que nous, extraire des réformes qu'on leur présente les principes les plus assimilables par les masses indigènes. Il s'ensuit que les meilleures formules d'évolution, — en Afrique, notamment, dont on vise à faire un prolongement de l'Europe Occidentale — ne sont pas automatiquement celles que nous sommes tentés d'imposer, mais plus sûrement celles lui sont préparées en collaboration avec des représentants locaux, cultivés et qualifiés.

Les interventions des élus dans les assemblées locales et leurs comptes rendus de mandat devant leurs électeurs, donnent déjà la preuve que la discussion de la chose publique trouve en eux des critiques avertis. D'aucuns, chez nous, le regrette, mais cette ascension politique n'a pas eu que de mauvais côtés, il en est de bons. Au demeurant, en Afrique, on est fréquemment en présence d'élus très compréhensifs et sympathiques.

Pour les raisons que j'ai eu l'honneur d'exprimer publiquement le 6 février dernier (au nom de la Section de l'A. E. F. du Comité de l'Empire

Français), à la réception du nouveau Haut Commissaire de ce territoire, M. Cornut-Gentille, et en plein accord avec lui, notre politique agricole dans les pays d'Outre-Mer doit être à la fois à caractère technique, social et culturel. En d'autres termes, elle doit s'intégrer dans une politique de l'homme, de sa famille et de son village. Plus que le profit économique, plus que le profit argent, le profit social et politique, immédiat, sera décisif pour notre maintien honorable dans les Territoires d'Outre-Mer.

C'est pourquoi, parmi les programmes du Plan, trois d'entre eux me paraissent exiger comme l'ont suggéré leurs auteurs une priorité absolue. Ce sont ceux qui visent l'alimentation et la protection sanitaire des autochtones, l'ouverture de nombreuses écoles nouvelles de villages et la création de Centres cantonaux ruraux.

Le principal souci de la Commission a été celui de l'alimentation des habitants en produits locaux, exactement comme l'Académie d'Agriculture l'avait recommandé en 1934. (Sans nous en douter, mes chers Confrères nous avons été, à cet égard, des précurseurs).

« Pour des millions d'agriculteurs, constate ladite Commission, le stade de l'agriculture vivrière n'a pas encore été dépassé. Leurs besoins alimentaires n'en sont pas, pour autant, entièrement satisfaits. Les rations sont généralement insuffisantes (en calories), et mal équilibrées, (insuffisance d'aliments de protection, de croissance et réparation). L'indolence au travail et l'état sanitaire défectueux des populations autochtones sont les conséquences de cette malnutrition chronique. Il s'agit donc de libérer la population rurale de l'obsédante nécessité de satisfaire par un effort permanent, mais d'un médiocre rendement, à tous ses besoins essentiels dans le cadre restreint du village ou de la petite région agricole. Il faut l'orienter vers les productions qui répondent le mieux à la vocation du terroir et procurent, à égalité de moyens de travail, les plus hauts revenus. »

Seulement, pas d'équivoque ! Il doit bien s'agir (j'espère ne pas me tromper et obtenir une certitude là-dessus) d'accroître la ration alimentaire quotidienne de *toute la population*, et non pas seulement celle des autochtones qui travaillent pour les blancs, sur leurs chantiers ou à leur service, sans quoi le but social ne serait pas rempli, il serait remplacé par le seul intérêt de recruter de la main-d'œuvre pour les productions exportables. Cet objectif, quoique légitime en soi, ne doit venir qu'après celui de remédier au plus tôt à la sous alimentation générale des hommes, des femmes et des enfants du pays, car le problème du ravitaillement est à la base du problème social et commande, sous bien des rapports, l'évolution intellectuelle et morale de ces populations. Un homme qui souffre d'une carence aussi totale de matières indispensables à la vie ne peut se payer le luxe d'une culture supérieure, ni d'une morale bien raffinée.

Au surplus, même en un lieu où n'existerait aucune possibilité de créer un centre de travail quelconque, la jouissance d'une meilleure nourriture aura, aussitôt, des répercussions économiques profitables à la collectivité. Elle incitera les bénéficiaires à rechercher tous moyens susceptibles de leur procurer des ressources en numéraire, tels que la chasse, la pêche, la fabrication d'articles indigènes, etc..., dont la vente leur permettra d'acheter une plus grande quantité de vivres.

Sur la protection sanitaire des habitants, point n'est utile d'insister ; elle est d'évidence et nul ne la conteste.

Quant aux écoles, nourriture de l'esprit (en dépit de beaux résultats obtenus dans le passé tant par les services officiels que par les institutions privées de missionnaires), leur besoin est encore presque aussi grand que la nourriture des corps. Les autochtones en font l'objet d'une de leurs revendications premières. Ils ont raison.

Le Plan leur donne grande satisfaction : « Il jette les bases d'un vaste enseignement populaire à caractère culturel, favorise spécialement l'enseignement technique, développe l'orientation et la sélection professionnelle, et entreprend aussi bien l'éducation des femmes et des jeunes filles

(enseignement ménager, puériculture...), que celle des hommes et des jeunes gens. »

Cet enseignement, nous prévient le rapporteur, sera adapté à l'activité économique de chaque territoire. Agricole, ici ; minier ou commercial, ailleurs ; polyvalent, là où ce sera possible. Il sera donné en français. Bravo ! L'école du premier degré sera une école pratique, un centre préparatoire à l'évolution technique de l'avenir. La formation de techniciens agricoles autochtones est prévue par des écoles pratiques, des écoles régionales d'agriculture et une école supérieure d'agronomie tropicale en A. O. F. et à Madagascar.

Sur les Centres cantonaux ruraux, je vous ai donné mon opinion en faisant une analyse rapide du rapport de la Commission. J'y reviens parce que je vois en eux l'amorce de l'armature agricole future dans les territoires d'outre-mer. Comme le reconnaît le rapport : « L'exécution du plan sera difficile. Elle se heurtera aux coutumes ancestrales. Il faudra vaincre les résistances du milieu et surmonter les obstacles et les retards inhérents au fait agricole lui-même. »

De tels centres constitueront la démonstration la plus séduisante des transformations projetées surtout si, suivant les directives de leurs promoteurs, au lieu d'être des « villages-modèles », sans âme et sans avenir, qui ne toucheraient en rien les sentiments intimes des populations, ils sont édifiés avec la collaboration des éléments les plus compréhensifs de ces populations, en partant de villages déjà constitués, avec leurs traditions et leur vie propre. D'où, l'urgence d'en créer le plus rapidement possible.

Leur utilité est certaine, vu la description que la Commission a faite de la situation des cultivateurs. Elle dit : « Activité d'un type diffus par excellence, la profession agricole, à quelques exceptions près, n'est pas « organisée » dans les territoires d'outre-mer au sens moderne du mot. Les agriculteurs autochtones ne sont pas groupés généralement en syndicats, coopératives, associations, sociétés, ayant des objectifs économiques ou sociaux définis, susceptibles de recevoir par le truchement de leurs représentants les consignes de la puissance publique en vue de l'exécution du plan, et capables de les faire accepter et appliquer par leurs adhérents... Le plan agricole tend à faire évoluer l'agriculture d'outre-mer de son régime actuel extrêmement primitif, à celui d'un paysannat mis en mesure d'utiliser les techniques modernes, grâce à l'organisation d'associations agricoles telles que coopératives de production, d'achat, de vente de crédit et de transport. »

L'ambition ne paraît pas chimérique puisque (le rapporteur le rappelle avec raison), « à la différence des sociétés occidentales du type libéral, il n'est pas besoin de bouleversements profonds pour promouvoir dans la plupart des territoires d'outre-mer un régime de production du type coopératif, le travail et la consommation en commun s'y trouvent pratiqués depuis des millénaires. Il convient de s'attacher à rénover les collectivités de villages et de tribus, en les aidant à surmonter dans la mesure du possible leur particularisme traditionnel et de les unir dans des institutions coopératives gérées par leurs propres membres qui prendront ainsi conscience de leurs responsabilités dans l'effort commun ».

Ouvrons, ici, une parenthèse. Ceux d'entre nous qui ont pris part à la vive controverse à laquelle donna lieu, vers 1908, le dépôt du projet de loi Ruau (qu'ils firent heureusement avorter) ne manqueront pas de remarquer que dans le passage que je viens de citer, comme dans d'autres pages du rapport, perce en quelques points, secondaires il est vrai, une confusion de termes qui fait déborder la coopérative de son domaine propre au détriment de celui de la mutualité. Autant, en effet, le mot coopérative est justifié pour un groupement de travaux à exécuter en commun et pour des opérations à caractère commercial, autant le mot mutualité est plus conforme lorsqu'il s'agit d'entraide sociale, allant, parfois, jusqu'à l'engagement de sa personne. Fermons la parenthèse et déduisons-en une application pratique.

Dans les villages et dans les tribus d'Afrique par exemple, il y a une vie mutualiste qui, à certains égards, est supérieure à celle qui existe chez nous. Elle n'est pas, évidemment, transcendante comme celle que dépeint Claudius Metton dans *Le Village syndical* lequel est articulé sur le syndicat, c'est-à-dire sur un organe de défense des intérêts professionnels, mais elle autorise à croire qu'avec un peu d'adresse et de persévérance il serait possible, en un temps relativement bref, d'en faire éclore une civilisation africaine moderne qui ne serait guère inférieure à la nôtre.

Pourquoi ne le tenterait-on pas ?

On est d'accord pour admettre qu'une agriculture rationnelle ne peut être invertébrée. Mais sa structure d'avenir en pays démocratique ne peut être faite, non plus, exclusivement, d'organes plus ou moins administratifs. Les forces morales qui auront à l'animer ne pourront provenir de plans d'experts, ni même des crédits. Elle aura besoin d'une passion intérieure qu'il faut préparer, susciter, exalter.

Un encadrement européen ne sera jamais en mesure de la rendre durable. Faute d'une vie puisant sa sève dans les mœurs du pays, cette structure sombrerait, tôt ou tard, dans la bureaucratisation, voire dans une sorte d'absolutisme dont personne ne veut.

Au début, pour les projets du plan de modernisation, il est normal que l'impulsion vienne d'en haut, c'est-à-dire des dirigeants supérieurs, mais pour une construction dont le succès et la continuité dépendront du comportement de masses humaines indépendantes, c'est, pour les mêmes raisons que j'ai développées à propos du mouvement syndical dans l'agriculture métropolitaine, des cellules de base que doit partir la vie.

Une preuve éclatante en a été fournie dans la métropole en matière de crédit agricole. Ce n'est que lorsqu'en 1894, Jules Méline a rompu avec les projets antérieurs de centralisation et a fait voter une loi l'organisant *par en bas*, sous forme de mutuelles locales, libres, que le mouvement a gagné de proche en en proche tous nos départements et qu'on a pu arriver par étapes, vingt-cinq années plus tard, en 1920, à l'institution d'une Caisse Centrale.

Dans les territoires d'outre-mer, il ne serait pas utopique de procéder d'un principe analogue, car il y a des élus, européens et autochtones, des évolués et des chefs de villages capables de se consacrer à des œuvres sociales de ce genre. Je me permets d'insister sur cette idée parce que j'ai le sentiment qu'on aurait, par là, un facteur puissant pour le démarrage virtuel du plan de modernisation dans les villages.

Lorsqu'on circule le long des routes et des rivières africaines dans des régions où l'on a la sensation d'un vide humain, et qu'on découvre, de loin en loin, un village avec ses pauvres huttes sous les palmiers ou sur une large clairière nue ; les allées et venues des noirs, des femmes et des enfants, misérablement vêtus ; les feux de cuisine en plein air et des tas d'immondices à la ronde, il est des voyageurs qui s'exclament : « Oh ! ces villages, ils sont exactement comme ceux que j'ai vus dans mon enfance dans telle Exposition de Paris ou de province ». C'est vrai, et, à ce spectacle, on est envahi de tristesse : c'est donc que depuis un demi-siècle on n'a fait que trop peu pour y introduire plus d'hygiène, de confort et de joie !

Il est réconfortant qu'aujourd'hui la France s'attaque résolument à réparer ces négligences d'autrefois. Les centres cantonaux ruraux portent en eux, notre meilleure espérance. Mais, dans combien d'années seront-ils assez nombreux et assez contagieux pour rayonner assez loin dans la brousse ?

Nous ne possédons pas de baguette magique, ni même de moyens assez considérables pour les propager aussi vite que nous le souhaitons. Pourtant, serait-il téméraire de penser qu'il serait possible d'en faciliter la multiplication et, de toute façon, de franchir sans retard une première étape préparatoire ?

Tenez, faisons un rêve : Supposons qu'on fasse appel à des jeunes de

chez nous, ayant, de préférence, des connaissances agricoles, qui consentiraient à contracter une sorte de *volontariat africain* de deux ou trois ans, en vertu duquel, après un stage de quelques mois pour apprendre le dialecte, ils iraient (en liaison avec les promoteurs des centrescantonaux ruraux dont ils seraient des agents auxiliaires), s'installer dans les villages, parmi les habitants. Là, ils auraient à s'instruire des coutumes locales, à les développer dans ce qu'elles ont de solidarité humaine et à les orienter doucement dans un esprit de plus parfaite mutualité, prélude de premières notions civiques ? Ils seraient, en somme, des « missi dominici » du Plan, qui se déplaceraient, de village en village, au fur et à mesure que leurs semences sociales auraient suffisamment levé. Ces villages, devenus mutualistes, seraient un terrain mieux préparé à recevoir par la suite les exécutants du Plan. Ce rêve ne serait-il pas, demain, réalité ?

Pourquoi pas ? De même qu'il y a des prospecteurs de mines, de forêts, de terrains de cultures diverses, serait-il illogique d'avoir des prospecteurs sociaux, pionniers de modernisation ?

Ces villages mutualistes seraient le début d'une organisation de structure, *par en bas*, née dans le milieu à moderniser, laquelle, serait appelée à devenir, avec les années, par le jeu même de son développement propre, la base de départ d'un réseau plus étendu, d'abord par districts, puis, par régions.

Village mutualiste dans la brousse, village syndical dans les campagnes de la métropole répondraient (réserve faite des disparités naturelles résultant des âges antérieurs), au même besoin des populations rurales de l'Union Française d'acquérir, enfin, *une structure organique*, créée en elles, par elles et pour elles, et ayant, de la sorte, des fondements puissants et vivants animés, jusque dans les hameaux les plus modestes, d'un même idéal d'ascension humaine par l'entre-aide locale, l'ordre et la liberté sous le drapeau unique de la Mère-Patrie.

***

Nous venons de voir une des caractéristiques principales de la politique agricole de l'Union Française propre à hâter au maximum des progrès de structure dans les populations rurales de la Métropole et des Territoires d'Outre-Mer. Elle est à mon sens vitale pour la pérennité du Plan.

Il y en a une autre, non moins nécessaire et urgente, qui est située à l'autre extrémité de cette charpente, c'est *la modernisation de l'Administration.*

Par là, je n'entends pas la réforme administrative, si souvent annoncée, ni, même, les réfections qu'auraient à subir bien des bâtiments officiels, mais, seulement, l'équipement en matériel moderne des Services et des Bureaux. Lorsqu'on compare l'outillage de la plupart de nos Ministères avec celui de leurs similaires de l'étranger, même de petits pays, apparaît l'extrême insuffisance, voire la médiocrité, des instruments de travail du personnel de nos Administrations, à Paris et en province. Locaux, meubles, expédition du courrier, liaisons téléphoniques, moyens de déplacement, etc..., sont souvent d'une autre époque.

Si on ne modernise pas cet équipement, peu digne de la France (et en même temps, cela va de soi, certaines méthodes de l'Administration), on ne sera pas en mesure de mener à bonne fin, dans des délais normaux, les objectifs du Plan.

Ce n'est pas que nos administrations manquent de fonctionnaires de grande classe, intellectuelle et morale, non, c'est qu'elles sont archaïques à un point tel que lorsqu'on y incorpore des services nouveaux, ayant des chefs dynamiques, tôt ou tard, ceux-ci s'enlisent, malgré eux, dans des ornières bureaucratiques, paperassières et stérilisantes.

De plus, à bien des échelons, dans les services centraux et dans les services extérieurs, des cloisons étanches sont toujours debout. Elles

semblent même, parfois, renforcées. Or, pour qu'il y ait, en pratique, coordination de la politique, il est élémentaire qu'il y ait coordination permanente entre toutes les administrations qui ont à en connaître dans son exécution.

***

A plus forte raison, cette coordination effective doit-elle exister au sein du Gouvernement. Mais, c'est une autre histoire !...

Une politique agricole ne peut être indépendante de la politique générale du Gouvernement en exercice. Elle en est solidaire, comme le Ministre de l'Agriculture est solidaire du Cabinet auquel il appartient. Traitant de la politique des débouchés à ouvrir et à maintenir à l'étranger j'ai donné tout à l'heure une preuve suffisante de l'interdépendance des divers Ministères. A lui seul, le Ministre de l'Agriculture n'est pas plus maître absolu de sa politique dans la métropole que le Ministre de la France d'Outre-Mer ne l'est dans les autres territoires. Pour la réaliser pleinement il leur faut, à chacun d'eux, une concordance d'action de la part des autres Ministres.

Très justement, l'hebdomadaire *Climats*, dans son numéro du 17 mars, a fait valoir qu'il faut : « que le Ministre des Finances donne des crédits et des devises, que le Ministère des Affaires économiques donne des matières et que les services d'exécution sentent, à chaque échelon, le Gouvernement attaché à la réalisation du Plan de l'Union Française. »

Cette diversité des attributions est logique, vu les compétences spécialisées auxquelles on est contraint de recourir, mais, hélas, elle est amplifiée par les dispositions d'esprit des divers services qui ont à donner leur avis sur l'une quelconque des affaires pendantes. En particulier, assez rares sont ceux qui ont le goût et les connaissances suffisantes des questions coloniales. Trop souvent ils sont dans l'ignorance des contingences des pays d'Outre-Mer et se prononcent avec une mentalité purement métropolitaine. Leur avis technique s'en ressent, partant la décision de tel ou tel Ministre.

Chaque fois que des divergences de vues s'élèvent entre Ministères, et c'est fréquent, une autorité supérieure devrait être à même de les aplanir rapidement afin de ne plus être exposé aux lenteurs interminables des controverses administratives, voire à l'apathie d'une Direction.

Puisqu'il nous faut, à l'avenir, raisonner suivant un concept d'Union Française il m'apparaît qu'un jour prochain on sera conduit à instituer auprès du Chef du Gouvernement *un Haut-Commissaire plénipotentiaire* dont le rôle constant sera de sauvegarder entre les Ministères l'unité de doctrine des intérêts conjugués de la Métropole et des Territoires d'Outre-Mer. Il n'aurait pas à étudier les dossiers, puisque la mise au point en aurait été faite tant par le Ministère de la France d'Outre-Mer que par tel ou tel Ministère intéressé, suivant le cas d'espèce en litige, Finances, Economie nationale, Agriculture, ou autre, donc, pas besoin pour lui d'une administration spéciale, mais seulement à formuler, dans un court délai ses observations de principe pour trancher un différend.

En somme, il assurerait entre les Ministres une liaison permanente, en vue des applications au jour le jour des directives du Gouvernement et de la politique d'ensemble de l'Union Française, fixée au préalable par le Parlement.

***

De leur côté, l'Assemblée Nationale, le Conseil de la République, l'Assemblée de l'Union Française et les Assemblées locales auront à contrôler la bonne application des plans, non par des combinaisons de partis ou des surenchères électorales, mais par une franche collaboration, sans jamais compromettre l'harmonie de l'ensemble, ni en rompre la continuité.

Pour l'*Assemblée de l'Union Française*, qui n'a qu'un rôle consultatif,

sa tâche, en l'état actuel des choses, est assez ingrate, son statut étant encore imprécis, et toujours en discussion. Il serait temps de le fixer définitivement, sans quoi on s'expose à acculer cette Assemblée à devenir une sorte de chambre de fermentation qui, alors, gênerait le Gouvernement plus qu'elle ne le seconderait. Puisqu'elle existe, de par la Constitution, mieux vaut délimiter, loyalement, une fois pour toute, le champ d'action qui lui est réservé.

Enfin, la Constitution de la IVe République a également prévu le fonctionnement d'un *Haut-Conseil de l'Union Française*. Elle l'a conçu comme devant être composé : « sous la présidence du Président de l'Union, d'une délégation du Gouvernement français et de la représentation que chacun des Etats associés a la faculté de désigner auprès du Président de l'Union » (art. 65). Ses attributions consisteront à : « assister le Gouvernement dans la conduite générale de l'Union ».

A la vérité, ce sont là des termes élastiques et incomplets. Notamment il est assez singulier qu'ils ne mentionnent pas expressément les Territoires d'Outre-Mer. On en est conduit à conclure que le Gouvernement aura à les comprendre dans sa propre délégation. Laissons aux jurisconsultes le soin de tirer au clair cette interprétation.

D'autre part, que faut-il entendre par « conduite générale de l'Union » ? Pour le Pr Pierre Lampué, dans son ouvrage : « l'Union Française d'après la Constitution », le Haut-Conseil est « un organe de liaison, de délibérations et de consultations en commun. Mais il n'a pas à prendre de décisions ayant par elles-mêmes une force obligatoire ».

Une seule chose est nette, c'est que ce Haut-Conseil aura mission « d'assister le Gouvernement », ce qui exclut toute idée d'en faire un deuxième Gouvernement. Il ne peut y avoir, en effet, qu'un seul Gouvernement légitime, celui de la République, responsable devant les représentants du peuple français.

Néanmoins, le rôle du Haut-Conseil sera de premier plan. Placé au sommet de la hiérarchie de nos institutions il aura à informer, conseiller, solliciter le Gouvernement dans tous les faits et événements, nationaux et internationaux, intéressants l'Union.

Il n'est pas encore constitué. Que sera-t-il finalement ? Bien fin qui le devinera. Mais il ne peut tarder à l'être puisque la Constitution en a fait une obligation. Tout retard injustifié soulèverait des protestations parfaitement fondées.

L'heure presse, étant donné l'élaboration d'une Europe Occidentale qui instituera une collaboration active des Etats participants, non seulement entre leurs métropoles, mais, de plus, avec leurs territoires d'outre-mer, spécialement d'Afrique, dont ils vont, de la sorte, accélérer l'évolution historique et politique.

* * *

Mes chers Confrères, J'en ai terminé. Je me rends compte de ce que ma communication a d'incomplet et d'imparfait. Mon ambition n'était pas d'épuiser le sujet du premier coup, me réservant d'y revenir dans nos débats ultérieurs. En cette première séance, je m'en suis tenu au tracé d'un cadre d'études, où j'ai jeté, de-ci, de-là, un certain nombre d'aperçus qui méritent, je crois, réflexion, et à découvrir de larges horizons variés et passionnants, que devra aborder une politique agricole agissante de l'Union Française.

Il importe, en effet, qu'à travers l'immensité des territoires où elle est appelée à s'exercer (si différemment que dans l'avant-guerre), cette politique soit raisonnée comme un tout, au sein de laquelle les dizaines de millions d'habitants qui les peuplent soient traités (malgré la diversité de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leurs mœurs, de leur situation politique et de leur degré de civilisation), avec la même sollicitude (par des méthodes non point identiques, évidemment, mais correspondantes), afin qu'il y ait, effectivement, unité nationale.

Cette coordination indispensable d'une politique agricole de l'Union Française a été, visiblement, une des préoccupations des Commissions du Plan. A cette intention, elles se sont consultées entre elles ; leurs travaux en portent maintes traces. Néanmoins, nous venons de voir qu'elle est à rendre plus étroite en certaines matières et à élargir en d'autres. Dès maintenant, elle apparaît comme un événement de haute importance dans les annales de l'agriculture métropolitaine et de nos territoires d'outre-mer.

Reste à en tirer toutes ses conséquences bienfaisantes et à faire connaître celles-ci aux masses intéressées en des formes appropriées pour rallier leur concours.

A ces divers points de vue l'opinion de l'Académie serait d'un poids décisif. Il est dans sa tradition d'être auprès des pouvoirs publics et du monde rural l'inspiratrice des progrès techniques et sociaux de notre agriculture. Désormais, elle doit s'imprégner d'un large esprit d'Union Française.

Sans doute, cette tâche est nouvelle mais elle est irréfragable et grandiose. Elle porte en elle quantité de germes d'espérance, de prospérité et de grandeur de la Patrie. D'elle, dépend pour beaucoup le redressement de la Nation.

Bien qu'elle soit une nécessité nationale, des gens timorés auront crainte de l'affronter. Fi des briseurs d'élan ! Fini les palabres ! Passons à l'action. Que ceux qui ont foi dans l'avenir de la France ne se rebutent pas devant les difficultés. Il leur suffit de savoir que c'est un devoir de notre temps et un devoir vis-à-vis des générations qui montent, pour qu'ils s'y consacrent de plein cœur.

Si vous partagez cette manière de voir, Messieurs, une Commission spéciale pourrait être nommée avec mandat, non pas de se livrer à des discussions plus ou moins doctrinales, périmées, mais, — tenant les plans de modernisation pour acquit, — de reviser nos formules de novembre 1934 ; de permettre à l'Académie d'affirmer ses conceptions propres envers une politique agricole effective de l'Union Française et de mettre en lumière ses directives pour les agriculteurs de la métropole et d'outre-mer.

Ainsi, nous dégagerons toutes les conditions d'une coordination complète, souple et continue, qui contribuera au succès des plans de modernisation, provoquera, de décennie en décennie, le développement de chacun de nos territoires. Bref, nous œuvrerons au mieux — nous aussi —, au resplendissement matériel, moral, humain et politique de l'Union Française.

IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMERIE ALENÇONNAISE, PLACE POULET-MALASSIS, ALENÇON (ORNE) — N° 13.899 — 5-48

* * *

Il est rendu compte de ces communications et de ces discussions dans les *Comptes Rendus des séances de l'Académie d'Agriculture.* Les *Comptes Rendus* paraissent deux fois par mois, sauf en août et en septembre. Ils sont imprimés en corps 8 non interligné et forment, pour chacune des années 1946 et 1947 un volume de près de 800 pages.

Organe entièrement désintéressé, ayant toujours refusé d'insérer une publicité de quelque nature qu'elle soit, les *Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France* présentent au point de vue scientifique une haute tenue qui les place au rang des publications similaires de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Médecine et de l'Académie Vétérinaire. Ce bulletin, qui a toujours trouvé auprès des élites scientifiques françaises et étrangères l'accueil le plus favorable, est indispensable à tous ceux qui désirent se tenir au courant de l'évolution des recherches agronomiques en France, ainsi que des techniques nouvelles appliquées en agriculture.

* * *

Les prix et conditions d'abonnement sont les suivants :

	France et Union Française	*Étranger*
	—	—
Prix de l'abonnement annuel	400 fr.	450 fr.
Prix du numéro bi-mensuel (de l'année en cours et de l'année précédente)	30 »	35 »
Prix du numéro mensuel (de l'année en cours et de l'année précédente)	40 »	45 »

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année. Ils peuvent être souscrits au siège de l'Académie d'Agriculture de France : 18, rue de Bellechasse, Paris (7e), avec paiement par chèque sur Paris, ou de préférence par virement ou envoi postal : C. C. P. 3829-19 Paris.

Les collections des années précédentes sont en vente, sauf épuisement, au prix de 750 fr. la collection reliée et de 550 fr. en fascicules séparés.

N° 6 *bis*

J.-H. Ricard, *Ingénieur Agronome, ancien Ministre de l'Agriculture.* — Coordination de la politique agricole de l'Union Française. 535

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, GÉRANT,
HENRI HITIER.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis
Alençon (Orne), France. — N° 13.899. - n° 6 *bis* - 5-48